



Procès-verbal

Conseil municipal du 07 octobre 2020

Date de convocation : 02/10/2020

Lieu de séance : Salle Henry Dunant de Montmoreau

Président de séance : Jean-Michel BOLVIN

Secrétaire de séance : Roland ELUARD

Nombre de membres en exercice : 27

Présents : Mme BLANDINEAU Annette, M. BOLVIN Jean-Michel, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUARD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine

Absents excusés : M. LATUILLERIE Bernard

Pouvoirs : M. LATUILLERIE Bernard à Mme HUGUET Myriam

Début de séance : 19h

Vidéoprotection

M. le Maire remercie la gendarmerie de sa présence afin de présenter la vidéoprotection aux élus.

Sont présents : L'Adjudant-chef CHAMPAGNE, le commandant adjoint de la COB Chalais, qui représente le major PINEAU et les adjudants METIFIER et CHARRIER, référents sureté du Groupement de la Charente et spécialisés dans la vidéoprotection.

1. Présentation :

La gendarmerie a mis en place depuis plusieurs années des référents sûreté (gendarmerie, police, diverses institutions), qui sont spécialisés dans tout ce qui est sécurisation de sites, lutte contre la malveillance, protection des communes et surveillance des grands axes.

La gendarmerie accompagne globalement les communes dès l'instant où elles décident d'opter pour la vidéoprotection, jusqu'à l'installation des caméras : elle oriente les élus dans les choix des emplacements, le nombre de caméras, le type de caméras et prodigue des conseils juridiques.

Elle répond également à leurs diverses interrogations, ainsi qu'à celles des habitants.

La vidéoprotection dans les communes apporte un sentiment de sécurité pour 80% des personnes interrogées au niveau national (sondage IPSOS).

Les objectifs de la vidéoprotection sont :

- dissuader le passage à l'acte des malfaiteurs
 - Il existe plusieurs types de délinquance sur une commune : délinquance de passage, délinquance d'opportunité, délinquance routière ...
- détecter un évènement ou un comportement anormal

- matérialiser une infraction : des informations pourront être récupérées pour mener enquête. Pour la Police scientifique, cela facilite les prélèvements d'échantillons (savoir où le délinquant a sévit, ce qu'il a touché...)
- identifier les malfaiteurs
- procurer un sentiment de sécurité
- éviter les rassemblements.

Une stratégie doit être mise en place en raison de plusieurs facteurs :

- La vidéoprotection ne pourra pas être mise partout (coût, utilité). Sont proposées par la gendarmerie des solutions apportant le meilleur rapport efficacité/dissuasion/prix.
- Un éclairage public associé à la vidéoprotection est à envisager afin de la rendre plus efficace.
- Les endroits privatifs ne peuvent pas être filmés afin de ne pas porter atteinte à la personne.

Concernant le respect de la vie privée :

- Ils informent que la vidéoprotection est soumise à des règles et des lois. En matière de surveillance de l'espace public, l'installation de caméras est notamment soumise à autorisation préfectorale dans la mesure où le public est filmé.
- Ils garantissent également que la protection vie privée est assurée de façon absolue, les caméras ne pouvant pas viser les fenêtres ou les portes des particuliers. En effet, un floutage est réalisé si besoin et il n'y a pas d'enregistrement de ces endroits.
- Les images ne sont consultées qu'en cas de malveillance ou en cas de problème particulier remonté à la gendarmerie ou au maire.
- Une liste officielle des personnes habilitées est déclarée en préfecture. Seules les personnes y figurant pourront avoir accès aux images via un code et seront sensibilisées sur l'atteinte à la vie privée et le droit à l'image.
- Les images sont conservées pendant 30 jours maximum. 15 jours sont cependant conseillés par la gendarmerie. Les images sont alors automatiquement écrasées. Les images sont extraites uniquement s'il y a besoin de les consulter, inscrites sur un registre, puis réquisitionnées par les forces de l'ordre s'il y a lieu, pour être enfin intégrées dans une procédure.

La vidéoprotection en Charente :

- Sur le département, 30 communes sont équipées de vidéoprotection en zone de gendarmerie (1 à 30 caméras selon les problématiques de chacune).

Beaucoup de communes ont commencé avec un petit dispositif pour pallier à quelques difficultés, malveillances et problématiques bien spécifiques.

Cependant, voyant le résultat positif obtenu grâce à la mise en place de ces caméras (baisse significative ou arrêt des malveillances), ces communes ont augmenté le nombre de caméras en équipant d'autres endroits.

Pour exemple, sur la commune de Lessac, dans le Confolentais, la gendarmerie a réalisé un diagnostic préconisant l'installation de 10 caméras, suite à des problèmes récurrents de malveillance et de vols.

Les malfaiteurs ont pu être identifiés grâce aux enregistrements des caméras puis interpellés. Cette action positive a par conséquent incité les communes alentour à s'équiper.

- Dans le Sud-Charente, Aubeterre, Saint-Romain, Chalais sont déjà équipées où vont bientôt l'être.

2. Questions des élus :

Myriam HUGUET : « Sur quel type d'enregistreur sont enregistrées les vidéos ? »

Les enregistreurs sont soumis à certaines normes techniques (arrêté de 2007) pour les établissements recevant du public.

Ce sont des enregistreurs sur ordinateurs avec disque dur et gestion des images.

Chaque caméra enregistre un flux vidéo. Les données sont conservées 15 à 30 jours. A chaque fois que des images sont consultées, un registre est mis à jour automatiquement pour assurer une traçabilité.

Jean-Jacques PUYDOYEUX : « La transmission des images se fait-elle par système wifi ? »

- Le système Wifi est à réservé à un usage domestique.

Le système utilisé pour la surveillance de l'espace public est composé d'une caméra, d'un enregistreur et une transmission. Entre les 2, il faut un moyen de communication. Le plus simple et efficace reste le câble, encore faut-il que les communes disposent des infrastructures adaptées.

C'est pourquoi il est conseillé d'installer plusieurs dispositifs à différents endroits. Chaque site identifié aura donc son enregistreur propre qui fonctionnera en autonomie et ses données seront consultables sur place.

- Ce système est aussi moins coûteux par rapport à l'installation d'un central unique pour toutes les caméras (comme à Cognac dont le coût de l'opération s'élève à plus de 300 000 €).

Afin de maîtriser les coûts, la commune de Chalais a par exemple établi convention entre la mairie et pharmacie : les caméras sont installées sur le mur de la pharmacie. L'alimentation électrique fait l'objet d'une convention entre les deux parties et le flux des images est transféré directement sur l'enregistreur situé à la mairie.

Ce dispositif radio émetteur/récepteur présente l'avantage de ne nécessiter que de peu de fils. Quand cela est nécessaire, il faut veiller à rendre ces derniers inaccessibles afin d'éviter le vandalisme.

Corinne CHARRANNAT : « Avez-vous déjà identifié des sites à surveiller sur Montmoreau ? »

Si les élus souhaitent mettre en place la vidéoprotection, un diagnostic sera alors réalisé. Cependant, des endroits stratégiques sont à privilégier : ceux où la délinquance se produit le plus, sur les infrastructures communales, les axes routiers fréquentés...

Christine VALEAU LABROUSSE : « Faut-il déclarer les emplacements des caméras et peuvent-elles être déplacées ? »

• Pour respecter le droit à l'image (CNIL), toute caméra est soumise à autorisation de la préfecture. Au niveau d'une commune, il est capital de mettre un affichage pour signaler la présence de caméras, sans préciser où elles sont.

Il faut absolument communiquer avec les administrés afin de ne pas avoir de problématiques par la suite et que la vidéoprotection ne soit pas mal perçue.

- Une caméra ne peut pas être déplacée sans autorisation de la préfecture.

Déplacer les caméras engendre l'« effet plumeau » : le malfaiteur ne passe pas à l'acte dans le secteur où sont implantées les caméras. Si caméra est déplacée, la délinquance va revenir à l'endroit où la caméra était. Il est préférable d'augmenter le nombre de caméras ou en mettre des fictives identiques, mais ne pas les déplacer. Les caméras fictives dissuadent énormément et ne sont pas soumises à autorisation de la préfecture.

Ceci-dit, rien ne remplace une vraie caméra car s'il se passe quelque chose, aucune information ne pourra être récoltée avec une fausse.

Murielle HÉRAUD : « Des caméras ont déjà été détruites ? »

Cela reste un fait très exceptionnel.

Bernard HERBRETEAU : « Quelle est la surface couverte par une caméra ? »

Une caméra est installée pour une certaine finalité : un plan large permet d'avoir une compréhension de la situation alors qu'un plan plus étroit permet d'identifier les malfaiteurs.

La résolution des caméras actuelles est bonne. Cependant, la nuit, les caméras sont moins performantes. Il faut alors soit un éclairage additionnel, soit une caméra infrarouge puissante. Mais ce matériel est très coûteux.

Jérôme DESBROSSE : « Par qui sont installées les caméras ? »

Les gendarmes ne peuvent qu'aiguiller et conseiller sur des devis d'entreprises spécialisées sollicitées par la commune.

Jérôme DESBROSSE : « Une maintenance est-elle à prévoir ? »

Les caméras sont de très bonne qualité et ne présentent pas de problèmes d'étanchéité.

Une maintenance doit cependant être souscrite.

Parallèlement, les employés des services techniques doivent veiller à une certaine partie de maintenance (couper des branches, enlever les toiles d'araignée...)

Isabelle LACOUR : « L'éclairage des rues est-il indispensable ? »

Pour avoir images qualitées, l'éclairage doit rester allumé toute la nuit. L'éclairage procure un sentiment de sécurité pour les habitants et limite la délinquance. La lumière a un coût mais est incontournable afin d'avoir des images de qualité la nuit.

Sur les caméras qui protègent bâtiments, des projecteurs avec détection peuvent être installés, permettant ainsi une surveillance naturelle des lieux.

Jérôme DESBROSSE : « Les caméras peuvent-elles être équipées de détecteur de mouvements ? »

La caméra fonctionne en permanence, mais l'enregistreur peut être paramétré pour ne fonctionner qu'en cas de détection de mouvement. Ce système est à privilégier car il engendre un gain de temps. Ne sont ainsi enregistrées que des séquences et non un flux continu.

Jean-Jacques PUYDOYEUX : « À partir du moment où la mairie s'engage, la mise en service des équipements est-elle rapide ? »

La mise en place de la vidéoprotection est réalisée en différentes étapes :

1. Un diagnostic est réalisé pour établir un projet cohérent.

La présence d'un élu et d'un agent technique suffit à cela.

2. Une étude est réalisée.
3. Les devis sont étudiés.
4. Le projet est soumis à la préfecture.
5. Les caméras sont installées.

Ita CHASTEL : « Une réunion publique en présence de la gendarmerie est-elle nécessaire ? »

Une réunion publique est contre-productive car ne viennent en général que les personnes qui sont contre la vidéoprotection. La gendarmerie reste néanmoins à la disposition de la commune si nécessaire, dans le cadre de la communication.

Bernadette VRILLAUD : « La préfecture a-t-elle déjà refusé l'installation de caméras ? »

La préfecture n'a jamais refusé l'installation de caméras en zone gendarmerie car les dossiers sont montés et présentés par les gendarmes eux-mêmes à la commission de la préfecture. Ils peuvent ainsi répondre directement aux questions des membres de la commission.

Jean-Yves AMBAUD, président de la CDC Lavalette-Tude-Dronne

M. le Maire remercie Jean-Yves AMBAUD, président de la Communauté de Communes Lavalette-Tude-Dronne d'être présent. M. AMBAUD remercie à son tour le conseil municipal de l'accueillir.

1. Intervention

M. AMBAUD informe le conseil qu'il souhaite rencontrer tous les conseils municipaux de la CDC (50 communes).

Concernant Montmoreau, il souligne que 8 délégués représentent le conseil municipal dans l'assemblée communautaire et que 2 élus y sont vice-présidents.

M. AMBAUD rappelle que la CDC actuelle est issue de de la fusion de 4 petites CDC. Autant de bassins de vie différents qui se sont retrouvés dans la même entité administrative en l'espace de 3 ans.

Se pose aujourd'hui alors un problème d'identité et de territoire. **Le nouvel exécutif de la CDC souhaite par conséquent créer un lien étroit entre les communes et la CDC.**

M. AMBAUD insiste alors sur le fait que la **communication est un axe primordial** que la CDC souhaite développer et insiste sur la volonté d'interactions entre CDC et communes.

Il présente alors différentes actions engagées dans ce sens :

- Sa présence au sein du conseil est le premier élément de cette communication.
- Lors d'un forum, les nouvelles compétences et commissions de la CDC ont été présentées au nouveau conseil communautaire (dont le taux de renouvellement est d'environ 40%). Le concept de forum est assimilé à une réunion périodique de travail sur un sujet précis, sujet qui s'adaptera au gré de l'actualité et des priorités.

Suite à ce forum, un document présentant les actions de la CDC a été remis l'ensemble des conseillers municipaux afin qu'ils prennent conscience de ce qu'est aujourd'hui la CDC. Ce document pourra accompagner les élus tout au long du mandat. En effet, il sera actualisé au fil des ans et des projets.

- Tous les élus peuvent participer à l'ensemble des commissions communautaires qui ont pour vocation de réfléchir sur des actions à mener. Cette action de communication a rencontré un vif succès : une quarantaine d'élus se sont inscrits dans chacune des 14 commissions (ce nombre pourra évoluer). D'autres élus peuvent d'ailleurs intégrer les commissions en cours de mandat.

- Les comptes rendus de commissions seront diffusés à l'ensemble des conseillers municipaux des 50 communes, qu'ils soient membres ou non des commissions, leur permettant ainsi de se tenir au courant ou de réagir sur certains sujets.

- Un système de questions écrites a été proposé. Des questions peuvent ainsi être posées à l'exécutif de la CDC sur un sujet qui interpelle, par tout élu. L'écrit permettra d'assurer une traçabilité. Les questions seront ensuite traitées et une réponse sera apportée à l' élu. Si besoin, elles seront rapportées aux commissions concernées et/ou au conseil communautaire pour en débattre.

2. Questions des élus :

Jérôme DESBROSSE : « Les commissions ont-elles commencé ? »

Les commissions débutent à compter du 14/10. L'obligation du respect des règles sanitaires imposent certaines contraintes liées à la superficie des salles, le nombre d'élus membres de ces commissions étant important.

Corinne CHARRANNAT : « Dans le rapport reçu à l'issue du forum, le secteur agricole n'est pas évoqué, alors que la CDC est en zone rurale (2/3 du territoire est en surface agricole). Certes, la CDC n'a pas cette compétence et s'est déjà engagée dans un plan alimentaire territorial en privilégiant les circuits courts, mais il est regrettable que l'agriculture ne soit pas considérée comme un axe économique : dans les 10 années à venir, 1 ferme sur 2 aura besoin d'être reprise et la problématique de la transmission dans le monde agricole devrait être traitée par les CDC sur les territoires. Aucune action n'est menée en faveur du milieu agricole. »

- Concernant le secteur agricole :

Le document reçu à l'issue du forum est une photographie. Il est vrai qu'actuellement l'agriculture n'est pas traitée par les CDC qui sont en charge uniquement du commerce, de l'artisanat et des zones d'activités. Quand les compétences ont été présentées, la question de l'agriculture a cependant été soulevée.

Une rencontre avec le président de la chambre d'agriculture a d'ailleurs été organisée. Dans un premier temps, l'objectif est de tisser des liens entre la CDC et la chambre d'agriculture, pour envisager dans un second temps un accompagnement économique des acteurs agricoles par la CDC.

Ce document étant évolutif, des actions menées sur le secteur agricole seront éventuellement présentées d'ici un an.

- Concernant le plan alimentaire local :

Actuellement, 1 200 repas sont délivrés quotidiennement sur 19 restaurants scolaires. Ce sont tous de petits ateliers de cuisine.

La première action fût de créer un réseau entre chef de cuisines afin qu'ils travaillent ensemble, toujours en ayant comme idée d'améliorer la qualité des repas, réduire les déchets et avoir une vision économique : s'approvisionner localement via un producteur local, ou par un intermédiaire local (boucher ou petite supérette) ne revient pas plus cher dans la mesure où l'action est anticipée et la saisonnalité des produits est respectée. En 2019, une économie de 10 % a ainsi pu être réalisée, tout en préservant la qualité, pour un coût denrées initial de 360 000 €.

Le territoire a la chance de ne pas disposer de cuisine centrale. Ces petits ateliers de cuisine un atout pédagogique. En effet, le temps du repas est un temps éducatif au même titre que le reste de la journée. Il permet ainsi aux enfants de découvrir des produits, de vivre ensemble... C'est un aspect essentiel qui est plus facile à mettre en œuvre sur des petites unités comme les nôtres que sur des centrales.

Corinne CHARRANNAT : « Sur des collectivités voisines, des actions de revitalisation des centres-bourgs ont été mises en place ou vont l'être. Cette semaine a d'ailleurs eu lieu un colloque Pays et Quartiers de Nouvelle Aquitaine sur cette dynamique. Est-ce que cela va être appliqué sur Montmoreau ou d'autres centres-bourgs de la CDC ? »

(plus d'infos : <https://pqn-a.fr/thematiques/revitalisation-des-centres-bourgs/>)

5 centres-bourgs sont identifiés sur la CDC : Chalais, Montmoreau, Villebois, Aubeterre et St-Séverin.

Ces centres bourgs regroupent l'essentiel des services qui peuvent être offerts aux habitants (services médicaux, sociaux, éducatifs, commerciaux).

L'exécutif de la CDC est convaincu que des efforts doivent être portés pour reconquérir ces centres-bourgs.

- A cet effet, les maires de ces 5 communes identifiées ont été réunis. Cette entrevue a marqué le lancement d'une démarche collective permettant d'actionner dans un premier temps les dispositifs qui permettent de disposer de l'ingénierie adéquate pour traiter des problèmes d'urbanisme par exemple.

- La revitalisation des commerces, ou encore le « relancement » des associations de commerçants ont également été évoqués. Chaque maire est ainsi chargé d'identifier sur son centre-bourg 10 « personnes-ressource » qui pourraient être moteur pour créer ces associations de commerçants qui sont indispensables pour impulser cette dynamique de centre-bourg.

- Une action portée actuellement rentre également dans cet objectif de revitalisation : le développement des tiers-lieux. « La Parenthèse » située sur Montmoreau en est un, et c'est une chance de l'avoir sur la commune.

Un tiers-lieu est un centre d'échange ayant pour vocation d'être une pépinière d'initiatives, tout en mettant à la disposition de tous du matériel innovant et performant. Cela crée ainsi du lien social. C'est pourquoi il est indispensable que le territoire en soit maillé.

- La problématique de la mobilité doit aussi être prise en compte.

Reconquérir un centre-bourg, c'est permettre aux gens de venir et d'en repartir (y vivre, y travailler). Pour prendre comme exemple la commune de Montmoreau, la gare est sous-utilisée. En effet, la ligne Chalais/Montmoreau ne permet pas d'aller sur Bordeaux (ou d'en revenir) à des horaires cohérents avec des horaires de travail.

- La dynamisation des centres-bourg est au cœur de la volonté de développement de la CDC et sera réalisée en concertation avec les conseils municipaux concernés.

Enfin, il faut souligner qu'un centre-bourg attractif a des répercussions positives sur les bourgs à proximité.

Hervé LABBÉ : « Où en sont les travaux concernant la fibre et quand se fera la mise en service sur Montmoreau ? »

Le déploiement de la fibre relève de la compétence d'un syndicat géré par le Département.

Cette opération a effectivement pris du retard (jusqu'à 2 ans sur certains secteurs), notamment avec la COVID. Une volonté de rattrapage de la part des entreprises a été constatée pour respecter autant que possible les échéances annoncées.

Jean-Jacques PUYDOYEUX : « L'intervention de M. Jacques CHABOT, président du Département serait souhaitable, notamment au sujet de l'égavage qui a été imposé aux communes dans le cadre du déploiement de la fibre. »

Christine VALEAU LABROUSSE confirme que l'égavage est à la charge de la commune.

Hervé LABBÉ souligne le fait que l'égavage devra de surcroît être renouvelé dans quelques années.

Jean-Yves AMBAUD explique que sur Châtignac, l'égavage a été réalisé avec surprise par Charente Numérique, sans en avoir été averti.

Corinne CHARRANNAT : « La CDC ne communique pas assez. Le manque d'information concernant le déploiement de la fibre en est la preuve. Pourquoi le journal d'information distribué aux habitants du territoire n'est-il plus distribué ? Ce document était attractif et informait des actions et des projets de la CDC. »

- Il est vrai qu'aujourd'hui la communication n'est pas satisfaisante. Il existe divers supports de communication et le journal évoqué est le moyen le plus facile à mettre en œuvre.

- Prochainement, une plaquette présentant les différents services sera distribuée dans cartables des enfants scolarisés sur le territoire afin d'informer leurs parents sur les services de la CDC.

- Il est également nécessaire d'identifier la CDC sur les structures qu'elle gère : actuellement la signalétique est inexistante. Les habitants ne savent pas que la CDC gère la crèche, la piscine, ou encore la base de Poltrot... Cette initiative permettrait aux habitants de mieux identifier les champs d'actions de la CDC et au final de justifier l'imposition.

- Des moyens de communication dématérialisés sont aussi à mettre en œuvre.

La création d'une plateforme collaborative est envisagée. L'objectif est de mettre en rapport les entreprises entre elles, ou encore des entreprises qui ont du mal à recruter avec des organismes de formation, pourquoi pas dès le collège, avec des actions particulières, pour ainsi faire découvrir aux plus jeunes des métiers qui sont à proximité dont ils n'ont pas connaissance.

Pour finir, **Jean-Jacques PUYDOYEUX** souligne que l'état esprit du nouveau conseil communautaire est meilleur que le précédent et espère que cela va perdurer et **Myriam HUGUET** apprécie que les durées des commissions débutent et finissent aux horaires prévus.

M. le Maire remercie de nouveau M. AMBAUD de son intervention qui en profite que rappeler que l'exécutif de la CDC peut être sollicité à tout moment par les élus et reste à leur disponibilité.

M. le Maire demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07 septembre dernier.

- ❖ Corinne CHARRANNAT souligne que n'a pas été mentionnée la requête de M. Bertrand MERCADÉ de l'Espace Numérique Sud Charente, quant à la recherche d'un lieu pour l'implantation d'un tiers-lieu sur la commune.
 - M. le Maire annonce avoir demandé aux élus de se renseigner aux élus sur l'ancien restaurant « Plaisir d'automne »
 - Jean-Jacques PUYDOYEUX informe avoir consulté le cadastre. Le propriétaire de ce bien étant M. CLUZEAU, il prévoit de le rencontrer afin de savoir s'il souhaite vendre ce bien.

Finances, Ressources Humaines

1. Avancements de grade

Christine VALEAU LABROUSSE explique au conseil :

- Que les avancements de grade des employés se font automatiquement.
- Que la collectivité doit voter un taux de renouvellement de promotion interne. Actuellement ce taux étant de 100%, tous les agents promouvables sont promus.
- Que 2 agents sont ainsi concernés :
 - Un pour l'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe
 - Un pour l'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe
- Les simulations de l'évolution des salaires ont été transmises aux conseillers avec la note de synthèse.

Christine VALEAU LABROUSSE précise que le Comité Technique a émis un avis favorable le 07/09/2020 pour ces 2 avancements.

- ❖ Max CARTER souhaite savoir quelle est la durée de validité de la décision que prend le conseil.
 - Marielle SÉBILLAUD, secrétaire, précise que le vote concerne ces grades-là et que si d'autres grades venaient à être à promouvoir, le conseil devra redélibérer.
 - Béatrice PIVETEAU précise que :
 - les agents éligibles à l'avancement figurent sur une liste présentée par le CDG
 - qu'un taux voté à 100% ne signifie pas forcément la promotion de tous les agents susceptibles de l'être : cela laisse cependant la possibilité à la collectivité de le faire.

- ❖ Corinne CHARRANNAT s'interroge sur le nombre d'agents employés par la commune.
 - Marielle SÉBILLAUD informe qu'ils sont 18.

- ❖ Max CARTER souhaite savoir si ces avancements concernent des agents en particulier, si cela est nominatif.
 - Christine VALEAU LABROUSSE acquiesce.
 - Béatrice PIVETEAU ajoute que les propositions du CDG sont faites en fonction de l'avancement de carrière de chaque agent.

- ❖ Max CARTER demande des précisions concernant la création d'emplois.
 - Béatrice PIVETEAU précise que des emplois ne sont pas créés en tant que tels. Ce sont des postes correspondant aux nouveaux grades des personnes promues qui sont créés. Les anciens postes sont parallèlement clôturés.
 - Christine VALEAU LABROUSSE ajoute que les personnes exercent toujours les mêmes fonctions.

Christine VALEAU LABROUSSE propose au conseil :

- **de maintenir ce taux à 100%,**
- **de promouvoir ces 2 agents aux grades supérieurs,**
- **de créer les postes correspondants,**
- **de fermer les anciens postes.**

Le conseil valide à l'unanimité.

2. Lancement de la consultation par le CDG pour les risques santé et/ou prévoyance

Christine VALEAU LABROUSSE rappelle que :

- la collectivité à la possibilité de participer financièrement à la couverture des agents pour la santé et la prévoyance,
- qu'actuellement, la commune participe à hauteur 6€ pour la prévoyance,
- que la collectivité ne participe pas pour la santé.

Christine VALEAU LABROUSSE informe que :

- La convention actuelle étant valable jusque 31/12/2021, le CDG se propose de faire des consultations pour le renouvellement de ce contrat.
- Les nouvelles conventions pour les risques Santé et Prévoyance débiteront alors le 1^{er} janvier 2022.

Christine VALEAU LABROUSSE précise que la collectivité choisira ensuite si elle maintient ou non cette participation.

- ❖ Isabelle LACOUR souhaite savoir :
 - Si la collectivité donne 6 € à l'agent uniquement pour la prévoyance
 - Christine VALEAU LABROUSSE précise que la collectivité verse bien 6 € pour la prévoyance, pour les agents qui souscrivent à un maintien de salaire (les 6 € sont versés au prorata du temps de travail de l'agent). En ce qui concerne la question de la participation santé, le conseil pourra se prononcer ultérieurement.
 - Si la souscription à ces contrats est obligatoire pour les agents.
 - Béatrice PIVETEAU explique que ce n'est pas comme le privé : l'agent n'est pas contraint de souscrire à ces contrats. Un contrat collectif est souscrit par la collectivité. Si l'agent ne cotise pas, il ne recevra pas de participation. Il peut cependant prendre un contrat individuel : la collectivité versa alors les 6 €. Actuellement, suite à la fusion, il y a 2 contrats prévoyance différents. Cela pourra être l'occasion d'harmoniser.

Christine VALEAU LABROUSSE propose au conseil de mandater le CDG pour ces consultations.

Le conseil valide à l'unanimité.

Bâtiments communaux, urbanisme

1. [Travaux de démolition d'une plateforme béton – Aignes](#)

Bernard HERBRETEAU, adjoint en charge des bâtiment communaux, informe le conseil que des travaux sont à prévoir sur le site de la nouvelle salle socio-culturelle d'Aignes, principalement pour une mise en sécurité des lieux :

- Démolition d'une plateforme béton
- Terrassement (la terre sera prise sur le terrain acheté par la commune à côté du cimetière)
- Réfection du réseau d'eau
- Installation des anciens bancs : l'entreprise qui réalisera les travaux de démolition s'en chargera car cela nécessite de décaisser le sol.

Bernard HERBRETEAU présente au conseil les devis reçus pour ces travaux :

VANNIER PATRICK	8 160.00 € TTC
OBTP16	5 424.00 € TTC

- ❖ Jérôme DESBROSSE souhaite savoir si la partie du bâtiment apparaissant sur les photos exposées sera conservée à l'identique car elle est inesthétique.
 - Bernard HERBRETEAU répond qu'il s'agit du local chasse. Il sera réhabilité par la société de chasse : nouveau bardage, création d'une ouverture.
La commune prendra à sa charge le crépi, qui sera réalisé plus tard, en même temps que celui de l'espace pour stocker le gravats.

Bernard HERBRETEAU précise que la commission propose au conseil de choisir OBTP16 et de prendre une décision modificative.

- Marielle SÉBILLAUD présente la décision modificative suivante :
 - A l'opération 245 "salle socio-culturelle d'Aignes-et-Puyperoux", il reste environ 9 500 € sur lesquels vont être retirés environ 7 300€ de mobilier. Il reste également des petites

factures de solde pour la mission SPS et de Contrôle Technique sur le marché de la construction de la salle. Environ 1 500€ restent disponibles sur cette opération, ce qui laisse 700€ de battement pour payer diverses petites factures.

- Op 36 (Aménagement du bourg de Saint-Laurent) Article 2041582 : - 4 000.00€ (le coût de l'effacement des communications électroniques à Saint-Laurent était chiffré à 53 000€ et a finalement été facturé 33 000€. Il est préférable de prendre sur cette opération, plutôt que sur les dépenses imprévues)
- Op 245 (salle Aignes) Article 2128 (aménagement de terrain) : + 4000.00€

Bernard HERBRETEAU soumet au vote le choix de l'entreprise OBTP16 et la décision modificative présentée.

Le conseil valide à l'unanimité.

2. [Logement communal 16 avenue de l'Aquitaine : choix du locataire](#)

M. le Maire rappelle que la commune dispose d'un logement communal 16 avenue d'Aquitaine qui est actuellement disponible.

Il présente diverses candidatures et demande l'avis du conseil.

NOM - Prénom	Age	Adresse	Situation familiale	Situation professionnelle	Revenus mensuels	Remarque
LAUBRETON	46 ANS	Saint-Amant chez une amie	Divorcée	RSA Pension alimentaire Allocation logement	503 € 200 € 350 €	1 enfant 11 ans au collège
BRANCHARD Audrey	19 ans	Montmoreau	célibataire	contrat apprentissage RSA + alloc soutien de famille	741 €	Collocation
LANDRY Aurore	26 ans	Montmoreau	mère célibataire		728 €	APL ?

Le conseil retient la candidature de Mme LAUBRETON.

- ❖ Francine MARTINAUD, secrétaire, informe qu'il est nécessaire que les élus se prononcent sur la revalorisation des loyers. Elle ajoute :
 - qu'une délibération en vigueur prévoit que les loyers soient revalorisés en fonction de l'Indice de Revalorisation des Loyers (IRL) tous les 1^{er} janvier.
 - que dans le cas de la signature d'un bail en cours d'année, comme ici, la hausse est soit répercutée dès la signature du bail, soit appliquée au 1^{er} janvier de l'année suivant la date anniversaire. Ainsi, pour Mme LAUBRETON, l'IRL est appliqué soit dès son entrée dans le logement, soit au 1^{er} janvier 2022.
 - que le loyer est de 449.23 €.

Après de nombreux échanges, le conseil décide de n'appliquer l'IRL qu'à compter du 01/01/2021.

3. [Logement communal de Saint-Cybard : restitution de caution](#)

Bernard HERBRETEAU informe :

- avoir réalisé l'état des lieux de ce logement le 30/09 suite au départ de la locataire, après 18 ans de location,
- qu'aucune dégradation n'est à signaler, si ce n'est une usure normale,

- que le logement est vétuste et que des travaux conséquents sont à prévoir (carrelage, électricité...).

Bernard HERBRETEAU propose de restituer la caution 618.94 €.

Le conseil valide à l'unanimité.

Culture, communication

1. [Contrat d'autorisation Copies Internes Professionnelles villes et intercommunalités](#)

Roland ELUERD, adjoint en charge de la culture et de la communication, explique :

- que ce contrat s'inscrit dans la loi sur la protection des droits d'auteurs : lorsque l'on achète un livre, on paye un droit d'auteur compris dans le prix d'achat du livre. Mais lorsque l'on photocopie les pages d'un livre ou que des pages de sites sur enregistrés ou imprimées, on doit également payer un droit d'auteur (dans la limite de 10% d'un livre ou 7% du contenu d'un site),
- le CFC est un organisme national qui collecte les cotisations puis les diffuse auprès des différents organismes d'auteurs,
- jusqu'à présent, la commune n'avait pas signé un tel contrat,
- cette souscription est obligatoire dans la mesure où si la collectivité ne le fait pas, des pénalités sont appliquées,
- que la cotisation varie en fonction du nombre d'agents et élus qui sont susceptibles d'utiliser les ressources numériques ou papier. Concernant la commune, il faut ainsi appliquer la tranche de cotisation pour 11 à 50 agents, soit 350 €/an.

Roland ELUERD expose le cas de la reproduction des livres empruntés à la bibliothèque : actuellement, la bibliothèque ne dispose pas de photocopieur. Les personnes ne peuvent donc pas y faire de copies. Il précise qu'il est impossible de maîtriser la question de ceux qui empruntent un livre et en font des copies privées.

- ❖ Max CARTER souligne que si aucun registre n'est tenu quant à la copie d'œuvres ou de contenus de site, il ne peut y avoir de redistribution de droits d'auteur.
 - Roland ELUERD explique que dans les grandes bibliothèques un relevé est tenu mais que pour notre cas, nous relevons d'un système forfaitaire.
- ❖ Christine VALEAU LABROUSSE demande si cette adhésion est libre ou obligatoire.
 - Roland ELUERD explique que cette cotisation n'est pas obligatoire mais que la commune encourt des amendes si elle est contrôlée et qu'elle n'y a pas souscrit.

Roland ELUERD soumet au vote la souscription de ce contrat avec une redevance annuelle de 350 €/an.

Le conseil valide à l'unanimité.

2. [Divers](#)

➤ Enseigne cinéma :

Roland ELUERD remercie les élus de lui avoir répondu concernant le choix de l'épaisseur de l'enseigne de cinéma : l'enseigne mince est retenue.

➤ **Bulletin municipal :**

Roland ELUERD rappelle avoir envoyé aux élus le compte rendu de la dernière commission culture et communication qui indique notamment que :

- le bulletin Montmoreau infos reparaitra en janvier,
- qu'une page sera consacrée aux vœux du Maire,
- que la parole sera donnée aux commissions : chaque commission disposera de 15 lignes environ pour exprimer ses projets et actions (800 signes),
- Les informations doivent être communiquées avant le 15 novembre pour que le journal soit publié à temps.

➤ **Affichage numérique :**

Roland ELUERD rappelle que les procès-verbaux des conseils doivent être affichés en mairie, tout comme un certain nombre de documents. Afin de pouvoir gérer cet affichage qui demande beaucoup d'espace, il propose d'avoir recours à un affichage numérique. Ce dispositif sera présenté lors d'un prochain conseil.

Vie associative

1. Harmonisation des tarifs de location des salles communales 2021

Murielle HÉRAUD, adjointe en charge de la vie associative, rappelle que :

- la commission a fait des propositions concernant l'harmonisation des tarifs de location des salles communales,
 - ce document a été transmis avec la note de synthèse à tous les élus.
- ❖ Philippe MICHELET précise que l'homologation pour la salle des fêtes de Saint-Laurent est de 160 personnes.
 - ❖ Béatrice PIVETEAU s'interroge sur le cas de Saint-Amant : comment procéder pour la remise de clés et l'état des lieux ?
 - Murielle HÉRAUD précise que si c'est un agent, il faut que cela soit fait sur le temps de travail et que des consignes bien précises doivent être données aux locataires concernant la sécurité.
 - ❖ Jérôme DESBROSSE demande des précisions sur le terme de réunion publique et souhaite connaître où se positionne l'APEC dans le tableau.
 - M. le Maire précise que ce sont par exemple des réunions à connotation politique.
 - Murielle HÉRAUD ajoute que cela peut aussi être des AG d'associations.
 - Murielle HÉRAUD précise que jusqu'à présent, l'APEC ne paye pas la location des salles.
 - ❖ Béatrice PIVETEAU évoque les réunions lors d'obsèques :
 - Murielle HÉRAUD précise que cette situation n'est pas inscrite dans le tableau, mais que le prêt de salle sera fera gratuitement.
 - ❖ Bernadette VRILLAUD s'interroge sur le fait que l'AJM dispose de 12 locations gratuites / an.
 - Murielle HÉRAUD indique que cela concerne toutes les sections confondues.

Le conseil valide ces propositions de tarifs.

➤ **Cas particulier :**

Murielle HÉRAUD évoque le cas particulier de la salle de Saint-Amant.

Elle informe ainsi que :

- la salle est louée 2 fois par semaine à titre gracieux à Mme KNOLSON pour son activité de yoga.
- les séances sont payantes (7 €/séance) et qu'il ne s'agit pas d'une association. 7 personnes sont présentes à chaque fois.
- en comparaison, le dojo de Montmoreau est loué par la CDC 10 € / séance dans des cas similaires.

Murielle HERAUD propose ainsi de faire payer la location de salle de Saint-Amant afin de faire symboliquement une différence entre les associations et les personnes qui font payer les séances.

- ❖ Max CARTER constate qu'elle réalise un chiffre d'affaire de 49 € / séance et qu'elle devrait consacrer 20% de son CA pour la location de la salle.
 - Murielle précise que la salle est louée 2 fois par semaine et que les 10€ pourraient être hebdomadaires.
- ❖ Jérôme DESBROSSE et Jean-Jacques PUYDOYEUX s'accordent à dire que si le coût est trop important, Mme KNOWLSON risque que d'aller dispenser ses cours ailleurs et que ce n'est pas l'objectif.
- ❖ Hervé LABBÉ propose que Murielle HÉRAUD la rencontre pour d'abord lui en parler.

Murielle HÉRAUD souhaite dans un premier temps savoir si le conseil valide le fait de la faire payer la location de la salle.

Le conseil valide.

2. [Convention de mise à disposition des salles communales](#)

Murielle HÉRAUD présente une nouvelle convention de mise à disposition des locaux, tenant compte des recommandations ministérielles.

Le conseil n'émet aucune remarque particulière.

3. [Achat de gobelets réutilisables](#)

Murielle HÉRAUD annonce :

- avoir réalisé le recensement des associations qui souhaitent avoir des gobelets réutilisables : 2 associations ont répondu favorablement (Lisam + Bande d'Aignes),
- que le prix unitaire est de 71 cts HT,
- qu'une subvention de 500 € sera allouée par CALITOM.

Murielle HÉRAUD propose :

- que la mairie en commande également,
- d'apposer le logo de la commune sur les gobelets des associations en contrepartie d'une participation financière de 100 €.
- ❖ Jean-Jacques PUYDOYEUX demande si ces associations sont subventionnées par la commune.
 - Murielle HÉRAUD indique que la Bande d'Aignes n'est pas subventionnée
- ❖ Thierry BRUNO souligne que les deux associations doivent bénéficier des mêmes conditions.

Murielle HÉRAUD propose alors de demander 100 € pour l'association d'Aignes et 50 € à LISAM (étant déjà subventionnée).

- ❖ Béatrice PIVETEAU s'interroge sur participation de la commune. S'agissant d'une commande groupée, les associations bénéficient déjà de tarifs négociés.

De nombreux échanges ont eu lieu, mais aucune décision n'a été entérinée.

Cadre de vie

1. [Prolifération des chats](#)

Jean-Jacques PUYDOYEUX, adjoint en charge du développement durable, de la voirie et du cadre de vie, informe avoir été interpellé au sujet d'un problème de prolifération de chats au lieu-dit Les Jauffrenies à Saint-Amant.

Il souligne qu'il s'agit surtout d'un problème de voisinage et que les chats ne sont qu'un prétexte. Il rappelle cependant qu'en 2016, une campagne de stérilisation avait déjà été menée.

- ❖ Béatrice PIVETEAU souligne qu'effectivement la prolifération est toujours existante et que ce sujet devra être évoqué de nouveau, afin de trouver une solution, tout comme la gestion de la fourrière et des chiens errants.
- ❖ M. le Maire insiste également sur le problème récurrent des chiens errants car ils doivent être récupérés par les agents de la commune ou l' élu référent, puis identifiés quand cela est possible. Il rappelle que la commune dispose d'un lecteur de puce.

Jean-Jacques PUYDOYEUX évoque également un autre problème de voisinage Rue de la Cornudelle à Saint-Amant.

2. [Inauguration du jardin partagé et de l'aire de jeux](#)

Jean-Jacques PUYDOYEUX explique qu'il s'agit principalement d'informer les élus de la mise à disposition du jardin partagé à l'association l'Oison.

L'Oison organise une animation le 23/10 de 14 h à 17 h 30. (Annulation en cas de pluie)

Cette journée sera l'occasion de :

- faire la présentation de l'aire de jeux aux habitants du Montmorélien,
 - mettre en avant les animations qu'organise l'Oison.
- ❖ Jérôme DESBROSSE souhaite savoir s'il s'agit de l'inauguration officielle de l'aire de jeux et si les élus sont conviés.
 - Jean-Jacques PUYDOYEUX rappelle que cette inauguration a déjà eu lieu. Qu'il s'agit d'une mise à disposition et il encourage la présence des élus. Un Comité de pilotage de l'Oison est prévu le 15/10. Des invitations seront par la suite envoyées.

Domaines divers

1. Fournitures de tablettes numériques aux élus

M. le Maire informe le conseil que la CDC a décidé d'acheter des tablettes numériques qui seront mises à disposition des élus communautaires.

S'agissant d'un achat groupé, il est donc proposé aux communes de s'équiper également.

M. le Maire sollicite le conseil quant à l'utilité de fournir aux élus de la commune une tablette.

Il précise que les 8 élus communautaires membres du conseil municipal en auront déjà une fournie par la CDC.

Différents avis sont échangés :

- ❖ Corinne CHARRANNAT s'interroge sur la maintenance de ces tablettes.
 - Myriam HUGUET, ayant déjà posé la question à la CDC, assure qu'une maintenance est prévue dans le contrat. Elle ajoute que les tablettes seront à restituer à la fin du mandat. Selon elle, cela sera plus simple pour voter.
- ❖ Francine WILLAUME et Myriam HUGUET souligne l'avantage de ne plus imprimer.
 - Jérôme DESBROSSE approuve mais ajoute que des déchets numériques seront produits.
- ❖ Selon Michel PAUL-HAZARD, cela est inutile d'investir pour une utilisation mensuelle.
 - Christine VALEAU LABROUSSE précise qu'elles serviront aussi pour les commissions

M. le Maire souhaite que tous les élus soient sur un pied d'égalité.

Il demande alors aux élus ceux qui souhaitent en être équipés. 9 personnes répondent favorablement.

M. le Maire propose de commander 10 tablettes 10 pouces à 163€ HT l'unité.

Le conseil valide.

- ❖ Christine VALEAU LABROUSSE informe qu'il est nécessaire d'installer le WiFi pour l'utilisation de ces tablettes.
 - M. le Maire rappelle que la CDC s'était engagée à le faire.
 - Myriam HUGUET indique que la CDC avait évoqué l'installation de la Wifi dans le cinéma de Montmoreau ou dans la salle Arc en Ciel de Chalais, mais pas dans la salle Henry-Dunant.
 - **M. le Maire propose alors de prendre en charge l'installation de la WiFi dans la salle Henry-Dunant**, qui sert à de nombreuses réunions. Christine VALEAU LABROUSSE approuve. **Le conseil n'émet pas de remarque particulière.**

2. Recensement 2021 : recrutement d'agents recenseurs

M. le Maire annonce que la mairie recherche à cet effet des volontaires rémunérés et fait le point sur les candidatures :

- Saint-Amant : M. LAVAUD Jean-Jacques et Mme BOUTON GEAY Josiane
- Aignes : Mme VERDEAU Laurence
- Saint-Laurent : en attente de réponse de Mme DUREY Yolande
- Personne pour Saint-Eutrope
- Montmoreau : en attente d'une réponse de Laura GERMAIN et Isabelle LACOUR propose Marine SUPIOT

Point sur les autres commissions

M. le Maire invite les vice-présidents des autres commissions à prendre la parole.

1. [Complexe Sportif](#)

Jérôme DESBROSSE informe avoir mis en place une démarche de projet avec les membres de la commission.

- 1^{ère} phase : faire un état des lieux de l'existant (locaux).
- 2^{ème} phase : consulter les utilisateurs actuels du complexe.
 - Une réunion s'est déroulée le 28/09 avec diverses associations sportives, scolaires, MFR, APEC, société pêche, Oison... tous étaient présents sauf les écoles maternelle et primaire et la natation.
 - Ils ont fait part de leurs besoins et de leurs attentes.

La commission s'est réunie le 15/10 afin de débriefer cette rencontre. Beaucoup de demandes ayant été formulées par les utilisateurs, des choix devront être réalisés.

- 3^{ème} phase : consultation de la population. Cette phase n'est pas encore lancée.

Le conseil municipal sera prochainement sollicité.

2. [Assainissement](#)

Philippe MICHELET informe que des travaux de réparation du réseau ont été réalisés à Saint-Amant. L'enrobé sera refait dans plusieurs mois, le temps que le calcaire se tasse.

3. [Cimetières](#)

Béatrice PIVETEAU annonce la venue du géomètre le 14/10 pour faire le point. Il commencera par faire le relevé topographique des concessions du cimetière de Saint-Amant.

4. [CCAS](#)

Béatrice PIVETEAU prévoit une réunion le 12/10. Sera entre autre évoqué le Noël des personnes âgées. Le contexte particulier de cette année impose une harmonisation des pratiques. Des colis seront ainsi offerts à toutes les personnes concernées. Il restera cependant à définir leur âge.

Un point sera fait lors du prochain conseil municipal concernant les modalités de distribution de ces colis (estimés à environ 450).

5. [Complexe Développement économique](#)

Annette BLANDINEAU informe que la commission souhaite la création d'une association des commerçants et que l'agencement de Montmoreau soit étudié car la place principale est mal située.

- ❖ M. le Maire, également vice-président en charge du développement économique à la CDC, en profite pour faire un point sur les zones d'activité.

Il rappelle que les zones d'activités de la Garenne et du Maine Brun relèvent de la compétence de la CDC.

Concernant la Zone de la Garenne :

- Tous les lots sont attribués.
- Tarlé déplore un manque signalétique pour Tarlé.
- Les deux derniers ont été achetés par les établissements GAUTHIER.
- Mise en place d'une bâche incendie prise en charge par la CDC. Elle sera mise en eau sous 2 jours. La commune a quant à elle, pris à sa charge la clôture. La CDC rencontre le problème de ragondins qui détériorent cette bâche. M. BONNECAZE, piégeur agréé, sera chargé de résoudre ce problème.

Concernant Le Maine Brun :

- beaucoup de frais à faire (problèmes d'écoulement d'eau).
- des personnes sont déjà intéressées.

Questions diverses

- ❖ Bernard HERBRETEAU souhaite savoir si la réunion des comités de fêtes prévue le jeudi 22/10 est maintenue et qui s'en occupe. Cette réunion a pour objectif d'accorder le calendrier des manifestations entre les différents comités des fêtes.
 - Christine VALEAU LABROUSSE informe qu'il y a conseil communautaire à cette date.
 - Cette réunion est maintenue.

- ❖ Jérôme DESBROSSE propose que le conseil se réunisse pour élaborer stratégie globale et ainsi définir les objectifs sur 6 ans.
Les conseils municipaux sont assez chargés avec la gestion des affaires courantes, d'où l'idée d'une réunion particulière.
 - Jean-Jacques PUYDOYEUX ne partage pas cette idée. Selon lui, sur les 3 dossiers actuels (sport, développement durable, aménagement urbain), la réflexion est déjà entamée par les commissions.
Quand d'ici peu ces 3 dossiers déboucheront sur des projets concrets, le conseil pourra alors avoir une stratégie. Mais aujourd'hui, cela paraît prématuré.
En début d'année, il y aura plus d'éléments pour planifier concrètement les choses.
Il insiste sur le fait que les finances orienteront également vers des choix stratégiques.
 - Jérôme DESBROSSE intervient pour affirmer qu'il est nécessaire de se poser et d'avoir une vision plus globale de ce que les élus attendent de la commune.
 - Ita CHASTEL comprend ces 2 points de vue. Selon elle, le conseil doit définir plusieurs axes clairs pour ne pas s'égarer et propose de refaire le point ensemble régulièrement afin de se recentrer sur les objectifs.
 - M. le Maire estime que des projets sont déjà en cours, à l'image du projet de complexe sportif, mais que cela n'empêche pas d'anticiper.
 - **M. le Maire souhaite établir un plan d'action pour transformer Montmoreau (paysager, avenir économique...) Il propose ainsi que le conseil en débâte une fois par trimestre.**
Quand les orientations auront ainsi été définies, il sera nécessaire de faire venir le CAUE qui orientera les élus. Ces 6 ans doivent être marqués dans le sens positif.
 - M. le Maire souligne que le quotidien ne doit pas être oublié pour autant, car c'est ce que les citoyens voient en premier.

- ❖ Thierry BRUNO informe avoir été interpellé par un propriétaire de Saint-Eutrope concernant un problème de prolifération de pigeons.

- ❖ Thierry BRUNO signale que de la bombe orange a été appliquée sur des routes et bâtiments par un habitant de Saint-Eutrope. Il suggère de lui envoyer un courrier pour lui demander de remettre en état.

M. le Maire conclut en indiquant au conseil que la prochaine réunion aura lieu le 04 novembre.

Fin de la séance 23h20